Docusign Envelope ID: 8E535E3C-54B6-8471-8322-B4C9CD4FB500

ADEE ELECTRONIC
Société à par actions simplifiée
Au capital de 320.000,00 Euros
Siège social : 300 Rue des Arts et Métiers
21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE
R.C.S. DIJON 423 905 694

_____

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX
Le trente juin, à dix heures,

La société EPHI, Société par actions simplifiée au capital de 100,00 Euros dont le siège est sis au 84 Vi du Corbeau à 74800 LA ROCHE SUR FORON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ANNECY sous le numéro 938 331 824,

Représentée par la S.A.S. MECAPHI, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Philippe MALLET,

Propriétaire de la totalité des 3.200 actions de 100,00 Euros chacune, composant le capital social de la société ADEE ELECTRONIC,

Associée unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- La société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis par la Présidente, la S.A.S EPHI.

- Ces documents ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans le délai légal.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

……..

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire.
- Pouvoirs en vue des formalités.

……..

Docusign Envelope ID: 8E535E3C-54B6-8471-8322-B4C9CD4FB500

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS est arrivé à expiration avec la présente décision d'approbation des comptes, décide de ne pas la renouveler dans ses fonctions et de nommer en remplacement :

- La société **COGEPARC**
  Domiciliée Le Thelemos – CP 202 – 12 Quai du Commerce à 69336 LYON CEDEX 09
  Inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom.

La société COGEPARC est nommée pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés tenue en 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Le Représentant de la société COGEPARC a fait savoir par avance à la société qu'il acceptait lesdites fonctions et a déclaré n'être frappé par aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer son mandat.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité prescrites par la loi et les règlements.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la S.A.S. EPHI tant en sa qualité d'Associée unique que de Présidente de la société, et qui a été consigné sur le registre des décisions de l'Associée unique.

Acte signé par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil par l'intermédiaire de la plateforme DOCUSIGN ainsi que le reconnait et l'accepte le signataire

Associée unique et Présidente,
S.A.S. EPHI
Représentée par la S.A.S MECAPHI, Monsieur Philippe MALLET

DocuSigned by:
MALLET Philippe
01FEF5BCB263481...